
CCI Bretagne

Informations générales

SIRET

18350004000013

Adresse

1A rue Louis Braille – Saint-Jacques de la Lande

Cap Courrouze - BP 50514

35005

Rennes Cedex

France

Tél

02 99 25 41 25

Url du site web

<https://www.bretagne.cci.fr/>

Email du contact

ccir@bretagne.cci.fr

Présentation

Activité détaillée

La CCI Bretagne, Parlement des entreprises porte la voix et les intérêts de plus de 179 000 entreprises bretonnes.

Les CCI de Bretagne constituent un réseau dont la mission est de représenter les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics. Chaque établissement du réseau contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations. (Loi du 23 juillet 2010, art.L710-1).

Véritable Parlement des entreprises, elle porte l'expression des chefs d'entreprise bretons par la voix de leurs représentants, élus démocratiquement. De ce fait la CCI Bretagne est un acteur majeur de l'espace politique régional.

Les principales missions de la CCI

- Elle est consultée par le Conseil régional pour tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création.
- Elle est associée à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire.
- Elle est associée à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale lorsqu'ils excèdent la circonscription d'une CCI territoriale.

-
- Elle encadre et soutient les activités des CCI territoriales.
 - Elle vote la stratégie applicable dans l'ensemble de leurs circonscriptions.
 - Elle établit un schéma directeur qui définit le nombre et la circonscription des CCI territoriales de la région.
 - Elle adopte des schémas sectoriels (formation, création-transmission, innovation, international, développement durable...).
 - Elle répartit entre les CCI territoriales le produit des impositions qui lui sont affectées.
 - Elle assure aux CCI territoriales qui lui sont rattachées les appuis juridiques et d'audit ainsi que le soutien administratif dans la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la communication et le système d'information.
 - Elle élabore un schéma régional en matière de formation professionnelle qui est ensuite décliné entre CCI territoriales. Celles-ci peuvent créer et/ou gérer des établissements de formation initiale et continue.
 - Elle peut, par convention, déléguer certaines de ses compétences à des CCIT.